



COMITÉ DES ORPHELINS  
ET ORPHELINES  
INSTITUTIONNALISÉS DE DUPLESSIS

9670, RUE PELOQUIN  
MONTRÉAL, QUÉBEC  
H2C 2J4 (514) 389-1954

P-22

# Les « enfants de Duplessis », des prisonniers politiques ?

1-11-72

David Cohen

Professeur à l'École de service social  
de l'Université de Montréal

**L**ES « ENFANTS DE DUPLESSIS » ont-ils été des prisonniers politiques du Québec ? Parce que leur existence était insupportable aux autorités religieuses et civiles du Québec de Maurice Duplessis, ces 8000 enfants illégitimes nés entre 1939 et 1961 furent privés arbitrairement et secrètement de leurs droits par l'État et internés dans des asiles psychiatriques et institutions pour déficients mentaux.

Le cas de ces enfants vient alimenter un débat vieux d'une trentaine d'années en sociologie de la santé mentale, sur le rôle du système psychiatrique comme instrument de contrôle social.

Jusqu'à présent, l'exemple principal de l'utilisation politique flagrante de la psychiatrie a été celui de l'Union soviétique. Du milieu des années 60 à la fin des années 80, des milliers de citoyens soviétiques, qui exprimaient des idées réfractaires, furent internés dans les établissements psychiatriques, diagnostiqués comme schizophrènes et traités aux drogues neuroleptiques.

Pour une majorité, le délit consistait à avoir logé une demande d'émigration, geste qui portait atteinte à l'image de l'URSS véhiculée par les autorités communistes, celle d'un paradis ouvrier. En Occident, tout le monde comprit que ces « patients » étaient prisonniers politiques d'un État totalitaire mais, à part quelques intellectuels radicaux, personne ne proposa sérieusement que de tels abus pouvaient se produire dans une société démocratique. Ici, avions-nous décidé, la psychiatrie ne fait que soigner les véritables « malades mentaux ».

Dans la société québécoise des an-

nées 50, les fruits d'unions défendues menaçaient l'image véhiculée par les autorités religieuses et civiles, celle d'une société traditionnelle aux mœurs chastes. Il fallait donc les exclure et les punir. L'Église catholique et le système psychiatrique se chargèrent de la besogne.

L'entreprise impliqua une coopération minutieuse et de longue durée entre autorités politiques, ecclésiastiques et médicales. En effet, pour cacher la vérité, il fallait falsifier des documents, transformer des identités, interner des enfants sans examen, mentir aux parents, administrer des traitements non justifiés, appeler les enfants « idiots » et non plus « orphelins » et réclamer du gouvernement provincial les deux dollars additionnels de

## Qu'avaient fait de mal ces enfants illégitimes ? Simplement, d'exister.

per diem par tête que cette mesure générait.

Il restera à d'autres de préciser les paramètres de cette symbiose entre l'Église et les autorités psychiatriques des institutions impliquées, dont plusieurs exemples sont rapportés dans le livre troublant d'Alice Quinton, *Les enfants de Duplessis*.

Suffit-il de mentionner que l'interpénétration au Québec de deux grandes institutions normatives de la société mena à d'étranges activités, comme, jusqu'en 1950 à l'hôpital Saint-Jean-de-Dieu (aujourd'hui Louis-H. Lafontaine), la punition, par le port de l'étoile jaune, des patients ayant tenté de s'évader (cité dans B. Courteau, *De Saint-Jean-de-Dieu à Louis-H. Lafontaine*, Éditions du Méridien, Montréal, 1989, p. 109.

Par contre, comme toute analogie, celle des enfants de Duplessis avec les prisonniers politiques d'un régime totalitaire ou autoritaire est partielle et incomplète, et ce pour une raison principale. Malgré toute la sympathie que nous éprouvons pour le dissident politique, en général, il fait quelque chose qui attire l'attention des autorités.

Mais qu'avaient, au juste, fait les enfants de Duplessis ? La triste réponse : absolument rien. Dès leur naissance, dès leur conception même, ils constituaient une menace. Comment donc rester insensible devant un tel exemple de victimisation ?

Pour ces raisons, les enfants de Duplessis gagneront la sympathie du public, si ce n'est déjà chose faite. Leur histoire est abondamment discutée dans les médias et leurs représentants viennent de lancer une campagne de signatures de pétitions qui vise plus de 500 000 personnes au Québec.

Il est à prévoir que la société viendra à reconnaître qu'elle les a internés, humiliés, endommagés physiquement et mentalement par l'administration de sévices, drogues et autres électrochocs. Cette reconnaissance, cependant, ne fera probablement que déverser le débat sur un sujet encore plus complexe et certainement plus occulté, celui des personnes qui n'auront jamais la triste distinction d'avoir été victimes de discriminations pour des motifs si ouvertement idéologiques.

En effet, si nous sommes prêts à accorder aux enfants de Duplessis notre sympathie, sous quel prétexte la refuserions-nous aux milliers d'autres citoyens, les très ordinaires « patients psychiatriques », ceux-là qui ont néanmoins subi exactement les mêmes traitements dans les mêmes institutions ?